

Horticulteur

(10 mois)

OBJECTIF

Former des horticulteurs capables d'assurer les opérations liées au développement des végétaux, au suivi et à la maintenance des cultures dans un objectif de production. Ils peuvent étendre leurs compétences jusqu'à la commercialisation des végétaux.

Ouvrier polyvalent, il est aussi capable, dans le respect des consignes, d'assurer le suivi cultural des productions, d'installer des systèmes d'irrigation, de réaliser des compositions florales, des aménagements floraux et d'entretenir les matériels qu'il met en œuvre.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Le stage se déroule sur le site de Saint Jean du Maroni. La formation professionnelle est organisée en 4 modules et repose essentiellement sur la formation pratique.

Volume horaire :

Préparation et conditionnement des végétaux	160 heures
Multiplication des végétaux d'ornement	145 heures
Mise en place d'une culture en pépinière	160 heures
Assurer le suivi des cultures	135 heures
Stage de secourisme	20 heures
Brevet de conduite militaire VL	3 semaines
Session de formation aux techniques de recherche d'emploi	20 heures
Soutien scolaire	96 heures
Stage en entreprise	106 heures



CALENDRIER des formations

- 1 stage de 16 places par an.

CONTACTS

- Officier recrutement :
05.94.34.45.22
- www.rsma@guyane.fr
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).

STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Ils n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 300 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

www.rsmaguyane.fr

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

www.rsmaguyane.fr



Le SMA
Notre victoire : leur réussite

